

Concili-Action proche aideance



Qu'est-ce que la proche aideance?

Selon la *Loi visant à reconnaître et soutenir les personnes proches aidantes du Québec (LPPA)* adoptée au Québec en 2020, une personne proche aidante désigne : « toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs **membres de son entourage** qui présentent une **incapacité temporaire** ou **permanente** de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un **lien affectif, familial ou non**. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à **titre non professionnel**, de **manière libre, éclairée et révocable**, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée et le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre **diverses formes**, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des **répercussions** financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales » (art. 2 de la LPPA; 2020).

Quelques précisions terminologiques

Un membre de leur entourage : Cela peut être par exemple, un membre de leur famille, mais aussi un-e ami-e, voisin-e ou collègue.

Incapacité temporaire : Cela peut être par exemple, une maladie aiguë, telle qu'un épisode dépressif, une intervention chirurgicale nécessitant une certaine période de convalescence ou un cancer. Un accident de voiture ou de travail. Une dépendance. Une précarité économique ou une situation d'itinérance. Un problème de violence conjugale. L'analphabétisme. À noter qu'une situation initialement temporaire peut devenir permanente.

Incapacité permanente : Cela peut être par exemple, une maladie chronique avancée ou terminale tel qu'un diabète avancé ou un cancer terminal, une fin de vie. Un problème de santé mentale, tel que la schizophrénie, les troubles neurocognitifs (maladie d'Alzheimer). Un handicap (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, déficience physique). À noter qu'une situation initialement temporaire peut devenir permanente.

Un lien affectif, familial ou non : La personne proche aidante se sent interpellée en raison du lien qui l'unit avec la personne aidée, qu'elle soit un membre de sa famille ou non, ou bien par souci d'humanité et de solidarité.

Un soutien continu ou occasionnel, à court ou à long terme : Dépendamment de la condition de la personne aidée qui est temporaire ou permanente ainsi que l'évolution de cette condition, le soutien offert varie en intensité et peut être parfois occasionnel, parfois plus soutenu.

A titre non professionnel : Pour que l'accompagnement soit considéré comme de la proche aideance, il ne doit pas être rémunéré.

De manière libre, éclairée et révoicable : La personne devrait être en mesure de choisir de s'engager dans l'accompagnement ou de se retirer. En pratique, nous connaissons toutes sortes de contraintes qui font en sorte que les personnes proches aidantes peuvent se sentir obligées de s'investir auprès de la personne aidée, malgré des conséquences négatives pour elles-mêmes.

Prendre diverses formes : Outre les formes associées à la situation de santé spécifique de la personne aidée, il existe des exemples de situation de proche aideance spécifiques aux personnes immigrantes.

Répercussions : Les conséquences négatives de la proche aideance peuvent être complexifiées pour les personnes immigrantes notamment par un statut migratoire précaire, les raisons d'immigration, le nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'arrivée, des conditions socioéconomiques modestes, une déqualification professionnelle, un manque de connaissance du français, de leurs droits et du fonctionnement des services de santé et sociaux, du racisme et de la discrimination, un réseau social restreint.

Pour en savoir plus

